

Lignes de conduite pour la mise en pages des textes

I. Règles générales pour le corps du texte

1. Le **nom** de l'auteur.e précède le titre de la contribution. Une courte notice biographique est ajoutée à la fin de l'article.
2. Les renvois à des **illustrations** (images, cartes, tableaux, graphiques) figurent entre parenthèses dans le texte : Ill., Carte, Tabl. ou Fig. + numéro courant.
Les légendes des illustrations (titre et source avec indication des droits d'auteurs et de reproduction si elles ne sont pas dans le domaine public) tout comme les illustrations mêmes (en haute résolution) sont à fournir dans des fichiers à part, les illustrations en format image.
3. Les alinéas sont séparés par un seul signe 'fin de paragraphe' (et non par deux dont le deuxième serait suivi d'une ligne vide).
4. Des citations de **sources primaires** sont données en italiques et sans guillemets (*Abc*).
Des termes en latin, moyen haut allemand, ancien ou moyen français, ou autres langues historiques sont écrits en italiques, sans guillemets (p. ex. *de facto*).
5. Les titres de livres, journaux et revues sont à mettre en italiques dans le corps du texte (p. ex. *Hémecht*), mais les titres d'articles se trouvent entre guillemets.
6. Des citations reprises des **sources secondaires** sont mises entre guillemets (« Abc »), sans italiques. Les simples apostrophes ('Abc') ne sont utilisées que pour les citations à l'intérieur de citations ou pour des mots employés dans un sens spécial, p.ex. des néologismes.
7. Les parties omises d'une citation sont indiquées par [...], des ajouts par [Abc].
8. L'article n'est pas suivi d'une **bibliographie** finale ; tous les renvois bibliographiques sont à insérer dans les notes infrapaginales.
9. Les **notes** sont intégrées de façon automatique dans le corps du texte et sont imprimées en bas de page, pas à la fin de l'article. Le numéro de renvoi pour une note infrapaginale est placé devant le signe de ponctuation : point, virgule ou point-virgule. Si la note concerne un ensemble de phrases ou tout un alinéa, le renvoi est placé derrière le point final.
10. Des dates sont à relier par un **tiret long** : 1914 – 1918 et les pages par un **tiret court** (trait d'union) : p. 45-56.
11. Les siècles sont à indiquer en **chiffres arabes** (16^e) et non romains (XVI^e). Dans le corps du texte les mois sont à mettre en pleines lettres (p. ex. le 3 mars 2020, pas le 3.3.2020)
12. Lorsqu'un personnage est nommé pour la première fois dans le corps du texte, son prénom doit toujours être donné en entier, non en abrégé.

13. L'emploi d'une **écriture inclusive** (point, point médian etc.) est encouragé, mais doit alors être appliqué de façon systématique.

II. Règles de citation

II.1 Règles générales

1. Lors de la première citation le **titre complet** d'un livre, d'un article, d'une édition, d'un ouvrage collectif doit être cité, y compris le titre complet d'une revue.
Ces données bibliographiques sont à indiquer selon les règles suivantes :
2. Si l'ouvrage cité n'est pas encore publié, le titre exact sera suivi de la mention (sous presse, à paraître, manuscrit remis à l'éditeur).
3. **Abréviations** dans les renvois bibliographiques :
édition : éd.
édité par : éd. par
sous la direction de : dir.
tome : t.
volume : vol.
idem : id.
eadem : ead.
et alii : et al.
réimpression : réimpr.
page(s): p. (jamais pp.)
et page suivante : s. (si plusieurs pages suivantes : indiquer les numéros exacts ; éviter : ss.)
Les abréviations latines, qui sont courantes en français, ne doivent pas être mises en italiques.
4. Les revues, éditions de sources, ouvrages de références, archives, bibliothèques etc. sont cités pour la première fois avec leur titre complet, ensuite sous forme de **sigle** usuel.
Exemples :
Revue belge de philologie et d'histoire → RBPH
Annales de l'Est → AE
Historische Zeitschrift → HZ
Camille WAMPACH, Urkunden und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien, Band II, Luxembourg 1938 → WAMPACH, UQBL II
Lexikon für Theologie und Kirche → LThK
Archives nationales du Luxembourg → ANLux
Bibliothèque nationale du Luxembourg → BnL
5. Le nom de la **maison d'édition** est indiqué pour tous les ouvrages cités ou pour aucun, dans l'ordre suivant : Lieu : éditeur, année.
6. S'il y a deux lieux d'édition : Lieu et lieu : éditeur,
S'il y a plus de deux lieux, seul le premier est mentionné suivi de etc. : Lieu etc. : éditeur,
7. S'il y a deux éditeurs : Lieu : éditeur ; lieu : éditeur,
S'il y a plus de deux éditeurs, seul le premier est mentionné suivi de etc. : Lieu : éditeur etc.
8. L'**année d'édition** est suivie le cas échéant du chiffre de l'édition en exposant, suivie de la date de la première édition.
Ex. : Lieu : éditeur, 2003² [1^{ère} éd. 1999].

Indication, si possible, de la date de publication originale (ou de rédaction) d'une source :

Ex. : MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, éd. par Victor GOLDSCHMIT, Paris : Garnier Flammarion, 1979 [1^{ère} éd. 1748], 2 vols.

9. Si l'ouvrage cité est publié sans lieu d'édition, sans nom d'éditeur, sans date :

Si certaines indications ne figurent pas dans l'ouvrage et ne peuvent pas être rétablies :

Ex. : MIÉVILLE, Maurice de, *Aperçu de la vie de Georges-Charles-Louis de Miéville : 1799-1838*, [s.l.] : [s.n.], [s.d.].

Si certaines indications qui ne figurent pas dans l'ouvrage sont rétablies avec certitude :

Ex. : FERRONE, Vincenzo et ROCHE, Daniel (dir.), *Le Monde des Lumières*, [Paris] : Fayard, 1999.

10. **Auteur.e** : NOM, Prénom,

S'il y a deux auteur.e.s: NOM, Prénom et NOM, Prénom,

S'il y a plus de deux auteur.e.s: NOM, Prénom et al.,

Les prénoms ne sont pas abrégés.

11. Si le livre fait partie d'une **collection**, le titre de la collection suivi du numéro du volume suit entre parenthèses le titre du livre.

Ex. : GAILLARD, Michèle (éd.), *Le souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Âge. Le Petit Cartulaire de Saint-Arnoul* (Textes et documents d'histoire médiévale, 6), Paris : Publications de la Sorbonne, 2006.

12. **Citations de sources** originales dans une note infrapaginale : les données bibliographiques précèdent avec un double-point la citation.

Ex. : Bsp.: Gisleberti Chronicon Hanoniense, in: VANDERKINDERE, Léon (Hg.), *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles : Librairie Kiessling et Cie., 1904, p. 1-332, ici p. 206-207: *Eodem tempore Henricus dux de Lemborch et Henricus et Walrannus filii eius, cruce Domini signati sunt; qua cito abjecta, multa mala et guerras per imperium moverunt.*

II.2 Règles particulières

Le **premier renvoi** à un livre, ouvrage collectif, article, édition de sources etc. contiendra toujours les indications bibliographiques exhaustives selon les règles suivantes.

1) Cotes d'archives

Les cotes archivistiques prennent la forme suivante :

Les données plus générales précèdent les données plus particulières. Lors de la première mention on indiquera : le nom de l'institution en pleines lettres, son lieu d'implantation, (suivis entre parenthèses du sigle usuel), ensuite le nom du fonds consulté (suivi du sigle éventuel) et de la cote du document cité, le cas échéant du numéro de page ou de folio.

Exemple : Archives nationales du Luxembourg (ANLux), Fonds de Reinach (A. LII), Nr. 216, fol. 5v°.

Par la suite ces données sont citées en abrégé : ANLux, A-LII-216, fol. 5v°.

La plupart des archives ont des sigles officiels. Les dépôts d'archives départementales français devront être indiqués – lors de la première mention – par le nom complet du département (ex. : Meurthe-et-Moselle), lors des prochaines citations par leur abréviation (ex. : MM).

2) Monographies

NOM (en petites capitales), prénom, *Titre. Sous-titre* (Collection, numéro), nombre de volumes, lieu : maison d'édition, année(s).

Ex. : IMBERT, Jean, *Les Hôpitaux en droit canonique. Du décret de Gratien à la sécularisation de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1505* (L'Église et l'État au Moyen Âge, 8), Paris : Vrin, 1947.

Si les volumes ont paru dans des années différentes, indication de la première et de la dernière année de publication, séparées par un tiret long.

Ex. : FAYOT, Ben, *Sozialismus in Luxemburg*, 2 vols., Esch-sur-Alzette: editpress, 1979 – 1989.

Citation d'une page précise d'un ouvrage à plusieurs volumes :

Ex.: FAYOT, Ben, *Sozialismus in Luxemburg*, Esch-sur-Alzette: editpress, 1979-1989, 2 vols., ici vol. 1: *Von den Anfängen bis 1940* (1979), p. 33.

3) Mémoires de maîtrise ou thèses de doctorat

NOM (en petites capitales), prénom, *Titre. Sous-titre*, Travail de maîtrise/mémoire de master/dissertation, Université année.

Ex.: CARUSO, Clelia, *Nationale Identität in der italienischen Presse in Belgien, Luxemburg und Lothringen (1900-1960)*, Magisterarbeit, Universität Trier 2001.

4) Ouvrages collectifs

NOM (en petites capitales), prénom (dir.), *Titre. Sous-titre* (Collection, numéro), nombre de volumes, lieu : maison d'édition, année(s).

Ex. : PINOL, Jean-Luc (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*, 2 vols., Paris : Seuil, 2003.

5) Editions de sources

Nom, prénom (éd.), *Titre. Sous-titre*, (Collection, numéro), Lieu : éditeur, année.

Ex. : GAILLARD, Michèle (éd.), *Le souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Âge. Le Petit Cartulaire de Saint-Arnoul* (Textes et documents d'histoire médiévale, 6), Paris : Publications de la Sorbonne, 2006.

L'auteur.e d'un ouvrage édité est traité comme faisant partie du titre de la source, suit donc le nom de l'éditeur.

Ex. : WEILAND, Ludwig (éd.), *Martini Oppaviensis chronicon pontificum et imperatorum*, in : PERTZ, Georg Heinrich (éd.), *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum (MGH SS)*, t. 22, Hannover 1872, p. 377-482.

Dans le titre abrégé ne figure plus que le nom de l'auteur.e primaire et le titre abrégé de son œuvre (suivi du numéro de la note de sa première citation)

6) Articles de revues

NOM (en petites capitales), prénom, *Titre. Sous-titre*, in : *Revue* tomais (année), pages. Lors de la première mention de l'article, on indiquera toujours l'ensemble des pages, puis la page précise visée précédée du mot 'ici'.

Ex. : GIRARDOT, Alain, *Les origines de la ville Pont-à-Mousson*, in : *Annales de l'Est* 24/2 (1972), p. 107-126, ici p. 110.

Ex. : SCHOLER, Sally, *Die Gründung der Société électrique de l'Our und ihre Rolle als europäisches Gemeinschaftswerk*, in : *Hémecht* 64/2 (2012), p. 57-104, ici p. 59.

7) Articles parus dans des ouvrages collectifs

NOM (en petites capitales), prénom, *Titre. Sous-titre*, in : NOM (en petites capitales), prénom (dir.), *Titre. Sous-titre* (collection, numéro), nombre de volumes, lieu : éditeur, année, pages.

Lors de la première mention de l'article, on indiquera toujours l'ensemble des pages, puis la page précise concernée précédée du mot « ici ».

Ex. : DIERKENS, Alain, Sépultures et aménagements architecturaux à l'époque carolingienne, in : MARGUE, Michel (dir.), *Sépulture, mort et symbolique du pouvoir au moyen âge. Tod, Grabmal und Herrschaftsrepräsentation im Mittelalter (Actes des 11^{es} Journées Lotharingiennes, 26-29 septembre 2000)* (PSH, 118; Publications du CLUDEM, 18), Luxembourg: [s.n.], 2006, p. 95-131, ici p. 100.

Ex. : VOËT, Léon, L'offre : diversification de la production, tirage, prix des livres : le cas de l'Officina Plantiniana à Anvers (1555-1589), in : CAVACIOCCHI, Simonetta (dir.), *Produzione e commercio della carta e del libro sec. XIII-XVIII* (Atti delle settimane di studi e altri convegni, 23), Florence : Le Monnier, 1992, p. 565-582.

Mention d'un texte introductif

Ex. : VOVELLE, Michel, Préface, in : LOUVET, Jean-Baptiste, *Mémoires*, Paris : Desjonquères, 1988 [1^{ère} éd. 1795], p. I-XXIV.

8) Articles de presse

NOM (en petites capitales), prénom, Titre. Sous-titre, in : *Nom du journal ou magazine* (jour.mois.année), pages.

Ex. : MERTENS, Rick, Studentenwohnungen. Studierende Überlebenskünstler, in : *Woxx* (9.9.2011), p. 8-9.

9) Sites Internet

NOM (en petites capitales), prénom, Titre (jour.mois.année), in : *Nom du site*, URL : <http://...> (consulté le jour.mois.année).

La première date est la date de parution (si elle existe) ; la deuxième celle de la dernière consultation. Si la publication est dotée d'une adresse permanente (DOI, HANDLE, ARK ou URN), celle-ci remplace l'URL et la date de consultation est supprimée.

Ex. : GOETZINGER, Germaine, Aline Mayrisch-de Saint-Hubert, in : *Luxemburger Autorenlexikon*, URL : <https://www.autorenlexikon.lu/page/author/282/2820/FRE/index.html> (consulté le 6.12.2024).

Le renvoi à une publication sur internet est uniquement indiqué, si c'est la seule forme de publication. Au cas où la publication existe aussi en version imprimée (à côté de la version numérique), l'URL ne doit pas être indiqué. (En effet, on n'indique pas non plus la bibliothèque où on a consulté un livre.) Les indications bibliographiques exactes sont par contre toujours indiquées.

Si un texte digital n'a pas de pages, les citations renvoient au numéro marginal ou au numéro du paragraphe entre crochets.

Ex. : LASCOUMES, Pierre, La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir, in : *Le Portique* [online], 13-14 (2004), [2], URL : <http://journals.openedition.org/leportique/625> (consulté le 6.12.2024).

III. Autres règles concernant les notes

1. Le texte des **notes infrapaginales** est considéré comme une phrase entière; il commence par une majuscule et se termine par un point. Si plusieurs références

bibliographiques se suivent à l'intérieur d'une seule note, elles sont séparées par un point-virgule. Pour le renvoi dans les notes à une référence, utiliser un deux-points.

Ex. : Voir à ce sujet : FARGE, Arlette, *Le cours ordinaire des choses dans la cité du XVIIIe siècle*, Paris : Seuil 1994, p. 58-60; DIERKENS, Alain, Sépultures et aménagements architecturaux (note 6), p. 100.

2. Dans les renvois à des **références déjà citées** il suffit d'indiquer le nom de l'auteur.e (sans prénom) et le titre abrégé suivi, entre parenthèses, du numéro de la note contenant la référence complète, et la page visée par le renvoi présent : NOM (en petites capitales), titre abrégé (note x), p. ...

Exemple :

1^{ère} mention : GIRARDOT, Alain, Les origines de la ville Pont-à-Mousson, in : *Annales de l'Est* 24/2 (1972), p. 107-126, ici p. 114 ; BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris : Le Livre de Poche, 1993 [1^{ère} éd. 1949], vol. 2 : *Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, p. 56.

2^e mention avec renvoi : GIRARDOT, Les origines (note 8), p. 114 ; BRAUDEL, *La Méditerranée* (note 8), vol. 2, p. 95.

On évitera les renvois par *ibidem* ou *op. cit.*